



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

~~~~~

Date de convocation : 9 avril 2024

L'an deux mille vingt et un, le jeudi onze avril, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Noëlle ARMAND, Maire par intérim.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, AUDEOUD Jean-Pierre, COQUET Laurence, BONNIFACY Laurent, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric et SEGUIN Stéphane.

M. BROSILLE Fabien, absent excusé, donne pouvoir à ROUX Frédéric.

Mme COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### 1) Compte rendu du conseil du 29 mars 2024

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Budget général : Compte administratif 2023 et Budget primitif 2024

#### a) Compte administratif

| <b>FONCTIONNEMENT</b>              | Dépenses     | Recettes      | Résultat            |
|------------------------------------|--------------|---------------|---------------------|
| Fonctionnement 2023                | 435 261.78€  | 512 946.00€   |                     |
| Résultat antérieur reporté (2022)  |              | 79 919.04€    |                     |
| Déficit fonctionnement capitalisés | -779 928.42€ |               |                     |
| Transfert de résultat (CDV)        |              | 1 208 328.05€ |                     |
| <b>Résultat</b>                    |              |               | <b>508 318.00 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>             | Dépenses       | Recettes      | Résultat            |
|-----------------------------------|----------------|---------------|---------------------|
| Investissement 2023               | -1 334 852.74€ |               | -                   |
| Résultat antérieur reporté (2022) |                | 1 624 254.05€ |                     |
| <b>Résultat</b>                   |                |               | <b>289 401.31 €</b> |

Le compte administratif présente un résultat de clôture de 797 719.98 €. Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le compte administratif 2023.

## Dépenses réalisées en investissement : 158 891.01€

- Travaux d'extension du cimetière
- Parking entrée du village
- Rampe château
- Travaux défense incendie
- Aménagement chemin de la glacière

### **b) Affectation du résultat :**

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024, décide d'affecter **508 318.67 €** à la section de recettes de fonctionnement en excédents antérieurs reportés au compte 002 du budget primitif 2024 et **289 401.31€** à la section de recettes d'investissement en excédents reportés au compte 001 du budget primitif 2024.

### **c) Opérations d'investissement 2024**

Les principaux projets de l'année 2024 en investissement sont les suivants :

- Travaux + frais d'études Notre Dame de Beauvert : ..... 590 000€
- Achat et aménagement terrains pour local poubelle : ..... 14 000€
- Rénovation des sanitaires du camping : ..... 7 000€
- Aménagement nouvelle et « ancienne mairie » : ..... 35 000€
- Achat + aménagement mobil home / Travaux ancien salon de coiffure : ..20 000€
- Aménagement nouveau cimetière : ..... 20 000€
- Vidéo-surveillance : ..... 25 000€
- Décorations de Noël : ..... 5 000€

### **d) Budget Primitif :**

| <b>FONCTIONNEMENT</b>       | Dépenses            | Recettes            |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement 2024         | 928 195.67 €        | 419 877 €           |
| Excédent 2023 reporté R 002 |                     | 508 318.67 €        |
| <b>Total</b>                | <b>928 195.67 €</b> | <b>928 195.67 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>                    | Dépenses            | Recettes            |
|------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement 2021                      | 763 636.98 €        | 120 212.00 €        |
| Excédent antérieur 2023 reporté          |                     | 289 401.31€         |
| Virement de la section de fonctionnement |                     | 354 023.67          |
| <b>Total</b>                             | <b>763 636.98 €</b> | <b>763 636.98 €</b> |

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif 2024.

### 3) Budget eau & assainissement : Compte administratif 2023 et Budget primitif 2024

#### a) Compte administratif

| <b>FONCTIONNEMENT</b>             | Dépenses     | Recettes     | Résultat           |
|-----------------------------------|--------------|--------------|--------------------|
| Fonctionnement 2020               | 117 159.00 € | 122 102.17 € | 4 942.57 €         |
| Résultat antérieur reporté (2019) |              |              | 110 548.40 €       |
| Déficit investissement 2019       |              |              | 41 376.23 €        |
| <b>Résultat à affecter</b>        |              |              | <b>46 318.80 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>             | Dépenses    | Recettes    | Résultat           |
|-----------------------------------|-------------|-------------|--------------------|
| Investissement 2020               | 55 432.20 € | 54 269.45 € | -1 162.75 €        |
| Résultat antérieur reporté (2019) |             |             | 26 797.69 €        |
| <b>Résultat</b>                   |             |             | <b>25 634.94 €</b> |

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le compte administratif 2023.

#### b) Affectation du résultat

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023, décide d'affecter 46 318.80 € à la section de fonctionnement et 25 634.94 € à la section d'investissement du budget primitif 2024.

#### c) Budget primitif 2024

| <b>FONCTIONNEMENT</b> | Dépenses            | Recettes            |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement 2024   | 161 694.00 €        | 157 056.00 €        |
| Excédent 2023 R 002   |                     | 46 318.00 €         |
| <b>Total</b>          | <b>161 694.00 €</b> | <b>161 694.00 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>           | Dépenses           | Recettes           |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Investissement 2024             | 73 717.00 €        | 74 710.00 €        |
| Résultat antérieur reporté 2023 |                    | 20 127.00 €        |
| Reste à réalisé                 | 21 120.00€         |                    |
| <b>Total</b>                    | <b>94 837.00 €</b> | <b>94 837.00 €</b> |

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif 2024.

#### 4) Comptes de gestion

Les comptes de gestion des deux budgets sont validés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

## **5) Traitement UV sur l'alimentation du réservoir d'eau potable du Routas – délibération**

En ce qui concerne le réservoir d'eau potable du Routas qui est actuellement traité au chlore, nous rencontrons fréquemment des problèmes de conformité. Ces défauts sont corroborés par des vérifications – facturées -, engendrant ainsi un risque de pollution pour la population desservie par ce réservoir.

Dans le but d'améliorer la sécurité et la qualité de notre approvisionnement en eau, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Michelier pour l'installation d'un système de traitement UV, une alternative plus fiable et sécurisante par rapport au chlore.

Le devis proposé pour cette installation s'élève à un montant de 7 664,16 € HT, soit 9 196,99 € TTC.

Il est à noter que cette opération pourrait bénéficier d'une subvention départementale couvrant jusqu'à 50 % des coûts.

Après discussion, Mme Armand propose le devis au vote.

Proposition acceptée à l'unanimité.

## **6) Création d'un avaloir sur le chemin du Prieuré – délibération**

Les propriétaires de la maison située à l'angle du chemin du Prieuré et de la route du Poët-Sigillat rencontrent un problème d'écoulement d'eau sur leur terrain. À l'heure actuelle, cette eau est déversée directement sur le chemin du Prieuré via un tuyau installé par le propriétaire, causant ainsi des dommages à la voie communale et créant un risque de glissade, surtout en période hivernale lorsque le chemin est entièrement gelé.

Nous allons donc demander aux propriétaires de mettre fin à ce trouble causé sur la voirie. Nous sommes bien sûr prêts à discuter avec eux pour trouver une solution appropriée à cette situation. À cette fin, un courrier leur sera adressé afin de les inviter à se mettre en conformité.

Il est à noter que la Mairie ne prendra pas en charge les frais liés à cette mise en conformité.

Mme ARMAND demande aux Conseillers s'ils sont d'accord avec cette démarche.

L'ensemble du conseil exprime son accord.

## **7) Reconstruction du mur effondré dans la « Petite rue » - délibération**

Mme Armand informe les conseillers qu'un mur s'est effondré le 31 mars dernier dans la « Petite rue » à la suite des fortes pluies des jours précédents. Des devis ont été sollicités auprès de plusieurs entreprises pour sa reconstruction. À ce jour, une seule entreprise, celle de M. J.-M. BARBARIN, a répondu avec un devis d'un montant de 3.692,33 € TTC. Ces travaux devraient être subventionnés à hauteur de 40 % par le Département dans le cadre de la rubrique « aménagement espaces publics ». Les réparations pourraient être effectuées au plus tard FIN MAI.

Mme Armand propose ce devis au vote.

Proposition acceptée à l'unanimité.

## **8) Plafond de l'ancien salon de coiffure**

Suite à l'approbation lors de la précédente séance du conseil municipal du devis d'Ossaturbois pour le remplacement des poutres et lambourdes dans l'ancien salon de coiffure aux frais de la commune, les propriétaires de l'étage nous ont demandé de procéder à la réalisation du plafond et de l'isolation de notre local.

Après consultation, les conseillers municipaux ne sont pas favorables pour entreprendre ces travaux pour le moment, étant donné l'incertitude quant à l'utilisation future de ce local.

## Divers

- Toilettes sèches

Depuis peu, des toilettes sèches ont été installées au parc de jeux.

Nous avons remarqué des comportements incivils dans ces installations, nécessitant un nettoyage fréquent. Nous espérons que ces incidents ne sont que ponctuels, car nous ne sommes pas en mesure de garantir un nettoyage quotidien de cet espace.

- Utilisation de la future salle du conseil municipal au sein de l'ancienne Maison Médicale comme espace de télétravail

Cet espace ne sera occupé que ponctuellement par les conseils municipaux en soirée. Nous envisageons la possibilité de le louer pendant la journée à des télétravailleurs.

Les personnes potentiellement intéressées sont invitées à le faire savoir à la mairie. Cette option pourrait être mise en oeuvre d'ici les 2 à 3 mois à venir.

- Proposition de goudronnage du chemin des Peyssiers

M. et Mme ARTIGNY nous ont demandé s'ils pouvaient faire goudronner en bicouche le chemin des Peyssiers à leurs frais, dans le but de faciliter leur déplacement à pied jusqu'au village avec la chaise roulante de leur fils. Après avoir contacté le service "voirie" à Nyons, ces derniers ont indiqué qu'ils ne voyaient pas d'objection, à condition que les travaux et l'entretien soient pris en charge par les demandeurs

Nous prenons contact avec M. et Mme ARTIGNY afin d'envisager les solutions appropriées.

- Visite de Monsieur Autin (architecte) et de l'ingénieur béton de la société CIMEO (études église)

M. AUTIN, l'architecte en charge des travaux de l'église s'est rendu sur place le 10 avril dernier accompagné de l'ingénieur béton mandaté pour procéder aux études de sol. Les résultats de ces études, commandées par la DRAC, devraient nous parvenir d'ici environ 2 mois, ce qui devrait nous permettre de progresser dans le dossier de demandes de subvention auprès de cet organisme. En attendant, il est nécessaire de procéder à la deuxième phase de consolidation. L'intervention de l'entreprise Ossaturbois est prévue pour la mi-mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.